



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

**CABINET
2021-**

**Arrêté n° 2021/136 /PREF / CAB du 22 JUIN 2021
portant attribution de la médaille d'honneur du travail.
Promotion du 14 juillet 2021.**

**LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN**

**OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le décret n°48-852 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret n°51-41 du 6 janvier 1951 et n°53-507 du 21 mai 1953 modifiant et complétant le décret n°48-852 du 15 mai 1948 instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret n°57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret n°84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets n°2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu le décret n°86-401 du 12 mars 1986 modifiant les articles 11 et 16 du décret n°84-591 du 04 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020, portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – M. ROCHATTE Alexandre ;

Vu le décret du Président de la République du 25 novembre 2020, portant nomination de Monsieur Serge GOUTEYRON, en qualité de préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;

Vu l'arrêté Préfectoral N° SG/SCI du 17 décembre 2020, portant délégation de signature accordée à Monsieur Serge GOUTEYRON, préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté N° U14636600174321 en date du 12 octobre 2020, portant détachement dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de Directeur des services du cabinet à compter du 09 octobre 2020 de Monsieur Julien MARIE, à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté N° SG/SCI du 17 décembre 2020, portant délégation de signature à monsieur Julien MARIE, directeur des services du cabinet du préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu le dossier de demande déposé le 19 avril 2021 à la Préfecture de Saint-Martin, pour un employé expert comptable du FIDUCIAL EXPERTISE de Saint-Martin

Vu l'avis favorable émis par le Président de la Collectivité de Saint-Martin.

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail – **ARGENT** – est décernée à :

- Monsieur PENQUERCH Pascal né le 27 juillet 1964 à Bordeaux-expert comptable de FIDUCIAL EXPERTISE à 97 150 Saint-Martin, demeurant au N° 51 Rue Mont Vernon résidence lagon vert – 97 150 Saint-Martin.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail, est décernée dans le cadre de la promotion du 14 juillet 2021.

Article 3 : Le Préfet délégué de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et le Directeur des services du cabinet de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Saint-Martin le 22 JUIN 2021

 Le Préfet délégué
Serge GOUTEYRON

Délais et voies de recours : « le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification ».